

GUIDE DES ADHESIONS 2023

Comment cela se passe de manière générale :

Le président de l'AFPEN lance la campagne d'adhésion en envoyant à chaque DD et à chaque adhérent un mail de promotion pour une adhésion ou une réadhésion.

Chaque délégué.e départementale appuie, soutien ce message en le renvoyant auprès de ses adhérents, mais aussi auprès de tous les collègues de son département et rattachement éventuel adhérent ou non. Ce document peut être envoyé par mail, imprimé et distribué lors de réunion par exemple, suivant les habitudes de chaque département et la possibilité de se rencontrer ou non. Il ne faut pas hésiter à contacter de différentes manières les collègues et à recommencer...

Si la majorité des adhésions se font maintenant via le site, les adhésions papiers sont toujours possible. La fiche d'adhésion 2023 est en annexe, **MAIS AUSSI A TELECHARGER SUR LE SITE.**

Vous trouverez donc dans ce document :

Les 2 modalités d'adhésion, quelques informations générales et les situations particulières ainsi qu'en annexe, le bordereau des adhésions en chèques 2023.

I - Comment adhérer en 2023:



1. EN LIGNE : L'adhérent fait sa démarche sur le [site](#).

L'attestation bancaire (ticket de caisse) lui est envoyée directement lors du paiement.



2. PAR COURRIER

L'adhérent recueille sur le site le bulletin 2023 et l'envoi directement au service adhésion.



3. Les adhésions aidées par le DD

Le DD imprime des bulletins d'adhésion 2023 (en indiquant dessus ses propres coordonnées) et communique ces documents de la forme qui lui est le plus adéquate pour son département pour joindre le maximum de collègues .

Le DD recueille et encaisse la totalité des chèques.

- garde les parts départementales
- remplit le bordereau d'envoi (inclus dans le document). **Attention à bien prendre celui de 2023. Les tarifs ayant changés**
- établit un chèque du montant dû, libellé au nom de l'AFPEN
- il envoie au service adhésion de l'AFPEN:
 - le bordereau (document en annexe) et le chèque correspondant
 - **Adresse du service adhésion :**

Odile VETTER , 28 rue de la Libération - 60320 Béthisy Saint-Pierre

Pour chaque envoi, il est important de joindre un nouveau bordereau.

2- Que se passe-t-il ensuite :

1. Constitution de la liste des adhérents 2023

Le service adhésion constitue ensuite la liste 2023 des adhérents :

- Les adhésions envoyées par courrier au service adhésion sont ensuite saisies sur le site
- La validité des adhésions en ligne est vérifiée auprès de la banque.

La liste des adhérents peut être alors constituée, chaque nouvel adhérent contacté.

2. Transmission des attestations des adhésions

Chaque nouvel adhérent reçoit par mail, une lettre de bienvenue. Le DD y est associé ce qui lui permet de constituer sa propre liste départementale.

Dans ce courrier est transmis le numéro d'adhésion 2023, le nom et les coordonnées du DD de son département, Les codes d'accès à la partie réservée aux adhérents du site.

3 . Quelques questions pratiques

LES PARTS DEPARTEMENTALES

Chaque DD transmet les coordonnées bancaires du compte associatif au **trésorier AFPEN** afin de recevoir ses parts départementales. **Il est recommandé d'ouvrir un compte indépendant avec un intitulé commençant par AFPEN et le numéro du département**

AIDES AUX ADHESIONS

Les adhérents rencontrant des difficultés d'adhésion en ligne sont contactés par le service adhésion. Le DD est mis en copie des mails pour qu'il puisse relayer l'accompagnement.

LISTE DES POSTES

Il est demandé à chaque DD de transmettre la **liste des postes** de son secteur. Cette liste est un outil précieux pour l'association car elle permet de transmettre sur les postes les annonces de congrès....

CAS DES DEPARTEMENTS RATTACHES

Pour quelques départements sans Délégué Départemental, il a été proposé aux Délégués Départementaux des départements voisins de gérer les adhésions (voir listing sur le site). Les adhérents rattachés participent alors à la vie associative locale du département d'accueil et la part départementale de cotisation est retenue par ce département d'accueil. Le Délégué Départemental d'accueil contacte directement les adhérents rattachés

LES ADHESIONS STAGIAIRES CENTRE DE FORMATION

- Les stagiaires peuvent adhérer à l'Association dès le début de leur année de formation. **Ils font l'objet d'une démarche directe dans les centres de formation où une adhésion promotionnelle très avantageuse leur est proposée.**
- **Attention : si vous êtes sollicités par un stagiaire, pensez à l'informer de cette adhésion promotionnelle.**
- Cette adhésion promotionnelle, **ne permettra pas le versement de la part départementale.** En revanche, les délégués sont informés de ces adhésions nouvelles pour qu'ils puissent intégrer les nouveaux venus à la vie associative départementale le plus tôt possible.

CAS DES ADHESIONS TARDIVES AVEC ABONNEMENT REVUE

- Toute adhésion parvenant au service adhésion **après le 30 mai** est considérée comme une adhésion tardive. Comme toute adhésion elle ouvre cependant le droit aux 4 numéros de « Psychologie & Education » et à la Lettre d'informations. Le traitement de ces envois tardifs autrement que par le routage habituel a un coût élevé (voir page précédente)
- De ce fait nous sommes contraints de réduire la part départementale à 6€ **pour les adhésions avec abonnement à la revue**

